FRC.t.
6273
Case
FRC
15812

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

OPINION

DE

CARRET,

Député par le département du Rhône ;

Sur la libérté de la presse.

Séance du 22 prairial an 7.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

C'EST au moment où l'opinion publique se prononce sur la liberté de la presse, que l'ami de son pays doit appeler toute la sollicitude des mandataires du souverain

THE NEWBERRY
LIBRARY

sur les écarts de la licence, sur une fausse application du principe conservateur de nos droits. Ne craignez pas que je vienne outrager la raison & l'humanité, en mettant en question si la liberté de la presse est un bienfait pour elles.

Ce n'est pas quand l'immoralité & des déprédations de tout genre ont desséché les canaux de la fortune publique; ce n'est pas quand un génie infernal a présidé à la ruine de nos arsenaux & à la perte de nos armées; ce n'est pas quand le vaisseau de l'Etat, à peine échappé à la tempête, erre encore sur une mer dont le calme effrayant fait craindre le retour de nouveaux dangers ce n'est pas, dis-je, dans cet état de choses qu'on doit imiter la tyrannie, qui, non satisfaite d'être injustement oppressive, veut encore étouffer les plaintes de l'opprimé. Les représentans d'un peuple libre se garderont bien de refouler, par des mesures vexatoires, cette expansion douloureuse, cette énergique indignation qui sollicite impérieusement l'affranchissement des entraves ministérielles.

Citoyens représentans, hâtons-nous de remplir nos destinées. Nous sommes placés, il faut en convenir, sur le cratère d'un volcan. C'est des larmes du malheureux & du sang des républicains que se composent les élémens de ce feu concentré, dont les éruptions prochaines s'annoncent par un bruit confus & qui se prolonge déja dans toutes les parties de la République.

Je devois à ma conscience une profession de foi aussi franche que celle que je viens de faire, pour écarter les interprétations de la malveillance dans les observations que je vais vous soumettre sur les restrictions qu'il importe d'apporter momentanément à la liberté de la presse; liberté qui, lorsqu'elle est illimitée, devient une arme à deux tranchans, dont se servent avec un égal succès,

& le royaliſte qui veut relever le trône, & le factieux qui médite la diſſolution du pacte ſocial.

Si j'avois beſoin d'étayer mon aſſertion par des exemples frappans, je comparerois les partiſans de la liberté indéfinie de la preſſe à ces prétendus zélateurs de la conſtitution, ayant ces mots pour deviſe : *la conſtitution*, *toute la conſtitution*, *rien que la conſtitution* ; mais dont le but ſecret étoit le renverſement de cette conſtitution qu'ils avoient l'air de ſerrer de toutes les étreintes de l'amitié.

Admettons en effet la liberté indéfinie de la preſſe, & bientôt nous ſerons réduits à la cruelle alternative de courber un front humilié ſous la verge flétriſſante du deſpotiſme, ou de porter nos têtes ſur les échafauds de l'anarchie.

Citoyens repréſentans, que l'expérience du paſſé ne ſoit pas perdue pour nous . . . . Ils ſont encore préſens à notre ſouvenir, ces jours de calamité où une étrange aberration de principes avoit placé la licence la plus effrénée ſur les marches de l'autel de la patrie, où les feuilles dégoûtantes d'un Marat, d'un Hébert excitoient au meurtre, au pillage, à l'oubli, à l'abandon de tous les ſentimens généreux ; ils ne ſont pas non plus effacés de notre mémoire ces jours d'effroi & d'épouvante où les provocations de quelques hommes, dont le nom paſſera à la poſtérité avec celui des Néron & des Sylla, appeloient ſur les patriotes énergiques le poignard des aſſaſſins. Ils viennent en ore ébranler douloureuſement nos fibres ſentimentales ces chants homicides qui préludoient les hécatombes des infames égorgeurs ; il ſemble ſe rouvrir ſous nos yeux cet antre de Cacus où les athlètes du fanatiſme & de la royauté eſſayoient leurs forces, méditoient des agreſſions, préparoient des larmes hypocrites & des ſophiſmes décevans, pour pervertir l'opinion & rattacher le peuple au double joug du trône & de l'autel. Vous retracer ces machinations inſidieuſes

contre la liberté & l'égalité ; appeler vos regards sur le spectacle effrayant des réfractaires & des émigrés infestant le territoire français, sur le mépris révoltant que la multitude, esclave de la mode, affectoit pour les institutions républicaines, enfin sur un retour ridicule aux pratiques asservissantes de la superstition, c'est vous signaler également des dangers & des délits résultans de la liberté indéfinie de la presse.

Mais, dira-t-on, existe-t-il quelque parité entre notre situation en fructidor de l'an 5 & notre position actuelle ? J'avoue que la situation politique du moment n'a rien de commun avec cet état intermittent d'agression dans lequel nous entretenoient à cette époque les partisans du trône & de l'autel : cependant, si je ne vois pas de parité dans les circonstances, j'en apperçois dans les dangers qui nous entourent. Ici, c'étoit le royalisme se couvrant du masque de la constitution, qui, par une pente insensible, nous entraînoit vers le but qu'il brûloit d'atteindre, en détrempant comme aujourd'hui notre caractère, en décolorant nos ames, en comprimant l'énergie républicaine : c'étoit le sombre fanatisme qui apitoyoit les hommes simples à l'aide d'un langage mielleux, & qui se réservoit, dès qu'il auroit ressaisi son antique domination, de la conserver par le fer meurtrier & par le feu des auto-da-fés.

Le corps politique étoit alors, il faut l'avouer, affecté de tous les symptômes de la contre-révolution ; mais au même instant que s'ourdissoit la vaste conspiration qui menaçoit de dévorer la République, l'énergie du patriotisme déployoit tous ses ressorts : une sorte de mouvement fébrile agissoit sur l'esprit des Républicains ; leur cœur n'étoit point entouré du calus de l'indifférence ; ils étoient tous placés sur la brèche & n'avoient pas craint de s'engager dans une lutte qui servoit, sinon à empêcher les empiétemens, du moins à entretenir, à nourrir dans toutes les ames le feu sacré de l'esprit public.

Là, c'eſt-à-dire dans les circonſtances où nous nous trouvons placés maintenant, ce ſont des dangers d'une autre eſpèce qui menacent la liberté. Dans l'intérieur, un ſyſtême de déprédation qui a ruiné nos finances; au-dehors, des extorſions qui ont porté au dernier période d'ingandeſcence, l'exaſpération des Républiques alliées, à qui on a vendu ſi chèrement la liberté; liberté dont elles goûtoient à peine les fruits, que nous les abandonnons au ſupplice de Tantale. Ah! mes collègues! permettez-moi une expanſion ſentimentale, je me hâterai de revenir à mon ſujet. . . . . Infortunés habitans de la Ciſalpine & de l'Helvétie, ce n'étoit donc pas aſſez que de prétendus agens du gouvernement, qui étoient bien plutôt les agens très-actifs du royaliſme & les partiſans de l'Angleterre, vous preſſuraſſent dans tous les ſens! Des circonſtances dont je n'oſe approfondir la cauſe ſont encore venues ajouter à la ſomme de vos maux. Nous voulions profiter du moment où les ſangſues publiques, gorgées d'or & de rapines, ſe partageoient vos dépouilles & vous laiſſoient un inſtant de répit, pour vous offrir la perſpective du repos & de la paix; & à peine avons-nous approché de vos lèvres brûlantes de la ſoif du bonheur ſa coupe enchantereſſe, que des barbares fondent ſur vous des antres du nord, & vous l'arrachent avec une implacable fureur.

Je reviens, citoyens repréſentans, au tableau de notre ſituation actuelle. Une immoralité révoltante, que nos ennemis ſoutiennent être l'ouvrage de nos lois, tandis qu'elle eſt le réſultat de leur ſilence ou de leur inobſervation; une reſponſabilité tellement illuſoire, que ceux qui ont trafiqué des larmes & des ſueurs du peuple, qui l'ont trompé en trompant auſſi le gouvernement ſur la force effective de nos armées, qui vouloient ſouiller par de honteuſes défaites les lauriers de nos phalanges guer-

rières, recueillent sur les débris fumans des cadavres des républicains, morts victime de l'impéritie ou plutôt d'une trahison, recueillent, dis-je, une sécurité, une impunité qui feront notre honte, si nous ne nous hâtons de porter une loi sévère, qui atteigne par-tout où ils se trouveront, & les dilapidateurs de la fortune publique, & les machinateurs de conspirations. Ces maux sont grands, sans doute; mais ce n'est point là encore le siége du marasme effrayant qui menace le corps politique d'une mort prochaine. Pénétrons plus avant, citoyens collègues; ayez le courage de me suivre: . . .

Il en est de la constitution d'un état comme de la constitution physique de l'homme. Les crises, les convulsions ne sont point dangereuses, quand le principe vital n'a rien perdu de son énergie: mais quand un épuisement absolu suspend, arrête les fonctions de l'économie animale; quand le jeu des organes vient à cesser, l'homme touche au terme de la vie, & bientôt la mort termine sa carrière: voilà, j'ose le dire, voilà la situation effrayante dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui par l'extinction totale de l'esprit public.

O mes collègues, de quelle douleur profonde ce calme des tombeaux a pénétré mon ame! quel contraste entre la froide apathie qui glace nos cœurs & l'énergie brûlante dont ils étoient dévorés dans les beaux jours de la révolution! Qui croiroit que le récit des attentats dont l'histoire ne nous offre pas d'exemple n'a trouvé chez la plupart des Français qu'un mouvement de curiosité à satisfaire, ou tout au plus une sensibilité mensongère & sans effet (1)? Qui croiroit que l'envahissement de la Cisal-

(1) En m'élevant ici contre les hommes apathiques, je n'ai pas voulu insulter à la masse de la nation, que je suis bien éloigné d'accuser d'indifférence, quand le poignard des assassins vient percer le

pine n'a pas fait couler une seule larme? Qui pourroit penser que dans les conversations, dans les cercles, on parle avec sang-froid des progrès de l'ennemi qui s'avance vers nos frontières? Le dirai-je, citoyens représentans, j'ai vu des hommes exaspérés par le sentiment profond des maux qui résultent de la disparution de l'esprit public, soutenir que la France ne se réveilleroit du sommeil de mort qui semble présager sa ruine, que lorsque l'armée austro-russe auroit entamé son territoire. Disparoissez pres-sentimens sinistres, disparoissez devant l'énergie républicaine de nos armées, accoutumées à triompher de tous les obstacles; disparoissez devant la constante sollicitude des pères de la patrie, devant l'infatigable vigilance des premiers magistrats de la République... Rassurez-vous, patriotes de l'Italie & de l'Helvétie, les enfans de la grande nation retournent à vous; le génie de la victoire, un instant égaré, est impatient de rejoindre les drapeaux tricolors.

Je ne vous parlerai, citoyens représentans, ni des assassinats nombreux des républicains, ni des progrès lents, mais astucieusement combinés de ces sectes qui sont ennemies irréconciliables du gouvernement républicain: notre collègue Français a soulevé un coin du voile qui nous déroboit les attentats renouvellés chaque jour contre la liberté; je ne vous entretiendrai pas non plus de ces projets chimériques répandus vaguement, mais à dessein, dans le public,

---

sein des ministres de la paix; mais c'est parce que le sentiment de l'outrage fait à la liberté & à l'humanité affecte douloureusement mon ame, que j'aurois voulu retrouver chez tous les Français une indignation aussi forte que le crime, & une vengeance aussi prompte que son atroce exécution. J'aurois donc desiré qu'à la première nouvelle de l'attentat inoui commandé par l'Autriche, la France se fût levée en masse, & qu'armée de la foudre vengeresse elle eût délivré l'Europe de cette ambitieuse maison, qui pèse depuis si long-temps sur la terre.

& auxquels on s'efforce d'attacher des hommes que vous avez investis de votre confiance : mais je dirai avec l'accent de la douleur & le cœur gros des scènes déchirantes que nous présage notre apathie, que la liberté est en péril ; que la patrie court les plus grands dangers... & que, dans cet état de choses, une commotion sagement imprimée à l'esprit public est le seul moyen de salut qui nous reste.

Ce moyen est dans vos mains, citoyens représentans ; c'est à vous qu'appartient la communication du mouvement régénérateur de l'esprit public ; mais ne précipitez rien, car vous savez combien ici l'abus des mots peut faire éclore de funestes erreurs. Qu'étoit-ce en effet que l'esprit public d'un Hébert, d'un Laharpe, d'un Royou ? C'est parce que nous sentons tous que les regards des pères de la patrie doivent se tourner vers la formation d'un véritable esprit public, que nous devons nous occuper à proscrire tout ce qui pourroit l'altérer ou le corrompre. Or, de tous les moyens que le royalisme & l'anarchie se proposent d'employer pour parvenir à ce but, la liberté indéfinie de la presse est le plus propre à leurs desseins, comme le plus dangereux dans ses résultats. Ce sont donc les délits sur lesquels nous avons eu à gémir sous le règne affreux de l'anarchie, comme sous celui de la réaction, dont il importe d'empêcher le retour.

C'est pour parvenir à ce but, citoyens représentans, que je vous proposerois les moyens suivans, comme étant bien plus assortis aux formes constitutionnelles & à nos principes de liberté, que la censure ministérielle. 1°., La formation, pour la surveillance des ouvrages périodiques & autres productions littéraires, d'un jury de censure républicaine ; 2°. des modifications dans la loi du timbre par rapport aux ouvrages périodiques ; 3°. la proscription absolue des écrits anonymes, & la punition de leurs auteurs & distributeurs.

Ces idées, citoyens repréſentans, ont beſoin de quelques développemens, pour leſquels je réclame votre attention. Vous verrez qu'elles ſe lient étroitement au projet de la commiſſion dont notre collègue Berlier a été l'organe; projet qui ne laiſſe rien à deſirer, ſi ce n'eſt, d'une part, la diſparution d'une légère lacune par rapport aux alluſions & aux allégories ſous leſquelles pourroit ſe cacher le poiſon de la calomnie; de l'autre, les articles additionnels que je viens de propoſer.

Je ne veux faire ici ni l'éloge, ni la cenſure de l'article XXXV de la loi du 9 fructidor: nous ſavons tous qu'à cette époque les meſures furent provoquées par l'urgence du danger, & que des lois d'urgence ne ſont le plus ſouvent que des meſures temporaires ou proviſoires. La cenſure miniſtérielle établie par cet article ne ſauroit ſubſiſter davantage ſans compromettre la liberté: je viens vous préſenter un mode de répreſſion qui concorde parfaitement avec un gouvernement libre; je propoſe en conſéquence de former le jury de cenſure républicaine d'hommes élus par le peuple. Dans les communes du premier ordre, telles que Paris, Lyon, Bordeaux & Marſeille, il ſeroit compoſé de ſix adminiſtrateurs municipaux, de ſix aſſeſſeurs de juge-de-paix & d'un ſecrétaire en chef, pris, autant que poſſible, dans la claſſe des hommes de lettres, dont le patriotiſme ne ſe ſeroit jamais démenti. Dans les villes du ſecond ordre, on pourroit réduire le nombre des membres du jury de cenſure. J'oubliois de vous dire que proviſoirement, & en attendant qu'on pût donner une exiſtence légale au jury de cenſure, la nomination de ſes membres appartiendroit à l'adminiſtration centrale, & que le choix du ſecrétaire ſeroit réſervé aux membres du jury.

Il ſeroit preſque impoſſible, citoyens repréſentans, qu'un pareil tribunal, ſi on avoit ſoin de le compoſer de patriotes purs & d'hommes de bien, pût jamais ſe

tromper sur le but d'un écrivain, de quelque masque de popularité qu'il voulût cacher sa perfidie.

J'ai dit qu'il importoit de dégager les écrivains de la censure ministérielle ; elle a pesé, d'une manière trop arbitraire, sur les hommes courageux & énergiques. A peine les agens de la police voyoient-ils scintiller quelque lueur de patriotisme ; que l'épouvantail de l'anarchie produisoit sur l'écrivain patriote l'effet de la tête de Méduse ; une armée de sbires poursuivoit jusques dans son réduit obscur le journaliste républicain, tandis que les folliculaires de Blankembourg & les champions du culte de nos pères habitoient tranquillement les salons de l'opulence.

Le timbre, dont je suis loin de blâmer l'établissement sous certains rapports, a porté un coup mortel à la liberté de la presse : il a fait de l'art d'écrire une sorte de monopole que ne sauroient justifier les sophismes de l'intérêt personnel. Le timbre, dit-on, n'a tué que les journaux sans couleur & sans caractère : cette assertion est démentie par trop de faits pour qu'il soit nécessaire de la réfuter.

Je désirerois donc que l'écrivain patriote qui voudroit entreprendre un journal propre à relever l'esprit public, & qui seroit jugé tel par le jury de censure républicaine, trouvât dans la générosité du gouvernement un allégement au droit du timbre, jusqu'à ce que la loi fût révisée dans cette partie.

Quant aux écrits anonymes, il faut que le législateur dirige contre ce genre d'attaque & les lois & l'opinion ; que des mesures coërcitives & sévères soient d'abord employées contre les distributeurs, imprimeurs & auteurs d'écrits anonymes ; qu'en relevant l'esprit public, on fasse sentir aux Français qu'un écrit anonyme est l'arme d'un vil & lâche assassin, exécutant le crime à la faveur des ténèbres. Vous parviendrez, citoyens représentans, à inspirer pour ces sortes de productions l'éloignement & l'horreur

qu'elles méritent, en décrétant qu'aucun miniſtre, aucune autorité, ne pourra faire uſage d'un écrit, d'une lettre, d'une dénonciation anonymes. Une fois que vous aurez franchi ce pas vers la morale, vous aurez rarement beſoin de meſures ſévères. A peine un écrit anonyme ſera-t-il offert à la vue, qu'il ſera ſur-le-champ lacéré par des mains républicaines, & qu'on pouſſera le mépris & le dédain juſqu'à ſe croire déshonoré ſi on s'en permettoi la lecture.

Telles ſont, citoyens collègues, les meſures que j'ai cru devoir vous préſenter comme additionnelles au projet de loi de la commiſſion, dont notre collègue Berlier a été le rapporteur. Je n'ai pas beſoin de vous dire que le deſir ſeul de contribuer au bonheur de mon pays par la régénération de l'eſprit public, de cet eſprit qui paroît éteint dans preſque tous les cœurs, me les a ſuggérées; les principes qui en font la baſe ne ſont pas équivoques : c'eſt une inſtitution républicaine, une inſtitution conſervatrice de nos droi s les plus précieux que je vous ai propoſée. Il ne me reſte plus qu'un vœu à émettre, c'eſt le deſir de voir ſe confondre parmi nous tous les ſentimens, toutes les affections, comme dans un foyer d'où jaillira l'étincelle électrique qui doit porter dans toutes les ames le feu ſacré de l'amour de la patrie. Songez bien, citoyens repréſentans, ſongez qu'il ne s'agit pas ſeulement de remuer des paſſions par le tableau de nos malheurs paſſés & à venir : il faut les recréer ces paſſions généreuſes; il faut les faire paſſer dans l'ame de tous les Français, comme elles exiſtent aux armées, au ſénat & dans le cœur de ces patriotes que la révolution a conſtamment trouvés de bout. Par ce qui nous reſte à faire, citoyens repréſentans, jugeons de la grandeur de notre tâche, meſurons l'étendue du péril, & ſauvons la liberté. Vive la République !

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Prairial an 7.